

## Difficultés d'installation et développement d'un cabinet de Microkinésithérapie

*Résumé de Mr Christian DEVALLIERE*

*Concerne les jeunes Microkinésithérapeutes qui veulent s'installer.*

*Au niveau législatif, la Microkinésithérapie est régie par la législation des massages thérapeutiques. Nous dépendons de l'ordre des kinésithérapeutes.*

*Au niveau fiscalité, nous ne sommes pas soumis à la TVA.*

*Selon une étude de l'INSEE, lorsque l'on fait des activités hors nomenclature, ceux qui sont installés en milieu rural vont se développer en 3 ans contre 5 ans pour une installation en milieu urbain, mais ces niveaux d'activité se rejoignent au bout de 5 ans.*

*Pour trouver son lieu d'installation, on peut regarder le listing des Microkinésithérapeutes sur le site internet qui donne une idée des zones plus ou moins denses.*

*La communication est essentielle : on peut proposer des flyers expliquant ce qu'est la Microkinésithérapie pour les patients. Il ne faut pas oublier non plus la communication avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux.*

*Le type d'installation peut se faire dans un cabinet de kinésithérapie ou en créant un nouveau local, mais cela crée des charges supplémentaires.*

*La qualité de votre travail, l'attention que vous y portez, le temps que vous y passez autant avec le patient que pour la communication permettent de faire prospérer votre cabinet.*

